

# Ça sent la rentrée!

Les vacances sont donc bel et bien terminées. De vacances, vos dirigeants n'en n'ont pas eu beaucoup, accaparés qu'ils étaient par le chantier du terrain synthétique. Ce chantier sera terminé le 8 septembre, date à laquelle est fixée la réception des travaux.

L'inauguration officielle aura lieu le 11 septembre à 12:00 en présence des Ministres, Bourgmestres et Echevins qui ont soutenu ce projet. Toutes les Cointoises et tous les Cointois sont invités à venir applaudir la coupure symbolique du ruban inaugural.

Maintenant que le terrain synthétique est une réalité, il va falloir tous se retrousser les manches pour le maintenir le plus longtemps possible en bon état. Pour y parvenir, les consignes d'utilisation sont simples:

1. Le plus grand danger est la terre ou la boue que des chaussures souillées apportent sur le revêtement synthétique. D'où cette règle impérative: des chaussures propres en sortant du vestiaire, obligation d'emprunter l'allée pavée jusqu'au terrain et ne le quitter sous aucun prétexte avant la rentrée (par le même chemin) aux vestiaires. **Le club se réserve le droit d'exclure toute personne qui contreviendrait à cette règle.**

2. Le revêtement synthétique est fragile: les objets métalliques y sont donc prohibés (cales en alu, buts portables, barrières de tennis-foot, etc). En ce qui concerne les buts portables, ils seront dès la semaine prochaine munis de roues pour leur déplacement. De nouveaux contre-poids plus maniables seront mis à la disposition des entraîneurs pour faciliter la mise en place de ces buts. L'achat de barrières en plastique est également planifié pour permettre la pratique du tennis-foot.

3. Il est interdit de fumer, de manger et de consommer des boissons autres que de l'eau sur le terrain et tout son pourtour. **Le club se réserve aussi le droit d'exclure toute personne qui contreviendrait à cette règle.**

4. Le club va donc encore investir financièrement quelques milliers d'euros supplémentaires pour parvenir à préserver cet outil d'apprentissage exceptionnel. Pour rappel, l'emprunt à lots, lancé en avril dernier, est toujours ouvert. Plus que jamais, je vous exhorte à souscrire une action. Ce faisant, vous prouverez que vous aussi, vous voulez adhérer à nos ambitions.

Plus que jamais (la fréquentation du dernier stage et les nombreuses demandes d'inscription le prouvent), le Royal Daring Club de Cointe-Liège se pose comme le premier club (non-professionnel) de la Ville de Liège. Tâchons de garder cet objectif en mémoire tout au long d'une saison 2011-2012 que je vous souhaite pleine de réussite.

Jean-Paul Marchal.

**Jeudi 1 septembre – 18:30**  
**JS Chênée -Première A**  
**Première B – Haccourt B**

# PROCHAINES RENCONTRES

<b>JE 01.09</b>	18:30	Chênée	<b>Première A</b>	Jean-Marie Raucq	0486.232.481
	18:30	<b>Première B *</b>	Haccourt B	Benoît Koos	0478.636.553
<b>SA 03.09</b>	10:00	<b>Cadets B *</b>	Beaufays B	Pascal Warnier	0474.443.933
	10:00	Seraing Athétique *	<b>Minimes B</b>	Jonathan Bosman	0494.138.043
	11:15	Ougrée C *	<b>Préminimes C-19</b>	Julio Loria	0474.539.275
	11:15	Seraing Athétique *	<b>Diablotins A-10</b>	Patrick Hansoulle	0486.365.012
	11:15	Mons	<b>Diablotins B-11</b>	Peter Marchal	0493.568.842
	11:45	<b>Diablotins C-24 *</b>	Ougrée B	Gabriel Marchal	0499.617.511
	11:45	<b>Benjamins 8 *</b>	Ivoz		
	12:45	Mons B	<b>Préminimes A-13</b>	Antoine Rollin	0497.946.436
	12:45	Oreye B	<b>Préminimes B-14</b>	Stéphane Heuschen	0479.819.855
	14:00	FC Torino A	<b>Vétérans B</b>	Elio Nardellotto	0496.521.841
	14:00	<b>Première B *</b>	Seraing Athlétique	Benoît Koos	0478.636.553
	15:30	FC Tihange A	<b>Vétérans A</b>	Philippe Vandiest	0475.700.404
	15:30	FC Herstal	<b>U 19</b>	Pierre Heuschen	0494.218.414
	17:30	<b>L'Equipe IV *</b>	FC Real	William Waseige	0475.944.646
<b>DI 04.09</b>	9:30	<b>U 17 *</b>	RFC Huy	Eddy Bosman	0477.275.110
	10:15	Alfa 1	US Pescara 1	Patrick Hansoulle	0486.365.012
	11:15	UCE Liège	<b>Scolaires B</b>	Joachim Dio	0496.478.827
	11:15	<b>U 13 *</b>	Battice	Loïc Gutierrez	0498.276.519
	15:00	Herve	<b>Première A</b>	Jean-Marie Raucq	0486.232.481
<b>JE 08.09</b>	18:30	<b>Première A *</b>	Banneux	Jean-Marie Raucq	0486.232.481
	18:30	Montegnée B	<b>Première B</b>	Benoît Koos	0478.636.553

\* = Terrain synthétique.

## FEU VERT CHAQUE MERCREDI DANS VOTRE BOITE AUX LETTRES?

Pour suivre l'évolution de votre enfant, pour être tenu au courant de tous les événements importants organisés par le club, pour faire connaissance avec les autres membres du club, pour connaître les résultats de toutes les équipes de Cointe, pour savoir où et quand ont lieu les prochaines rencontres, pour découvrir les modifications au règlement et apprendre les petits trucs et astuces qui feront progresser vos connaissances sportives, une équipe de rédacteurs est à votre service durant toute la saison.

**Abonnement pour une saison: 25 €**

A verser sur le compte **068-2512611-47** de la Formation des Jeunes du RDC Cointe-Liège avec les mentions:  
**ABO FEU VERT - NOM - PRENOM**

# COMPTES RENDUS & COMMENTAIRES

PREMIÈRE A	2
VIVEGNIS	0

## Belle victoire et 3 bons points pris avec la manière

Le Royal Daring Club de Cointe-Liège a réalisé une très bonne opération en s'imposant ce dimanche après-midi face à Vivegnis sur le score de 2 buts à zéro. Les deux buts ont été inscrits en première mi-temps par Caprasse et en seconde par Florkin d'un superbe coup-franc. Les verts se sont montrés très à l'aise sur la belle pelouse du Chéra, mieux inspirés face au gardien, et ils pouvaient en toute objectivité gagner ce match avec 4 ou 5 buts d'écart, Vivegnis ne se créant que de très rarissimes occasions.

Cette victoire permet aux Cointois de garder le contact avec la tête du championnat en attendant le match à Houtain. En conclusion je dirai tout simplement qu'après un parcours démentiel en Coupe de Belgique, l'objectif du jour était de prendre 3 points avec une gestion spécifique surtout dans les efforts.

Message reçu 5 sur 5. A l'aise dans l'animation du jeu, Cointe a géré la seconde période, tout en continuant à développer un jeu intéressant. Bravo donc aux joueurs pour leur rencontre intelligente.

Je soulignerai aussi l'excellente prestation du trio arbitral et une équipe de Vivegnis très fair-play.

Suspendus: Conrath. Blessés: Colson & Vanesse. Non repris: Zurowski & Bayon.

**Jean-Marie Raucq**

VIVEGNIS B	2
PREMIÈRE B	1

**Equipe:** Marianacci 🖐, Asensio, Bayon (*Fagnoul 75*), Dos Santos©, Fanara (*Barbera 80*), Koos, Limpitshi, Marchal, Neven, Renard, Rollin, Vardikos & Zurowski. **Coach:** Nabil El Bokhti. **Délégué:** Jean-Paul Marchal.

Après l'avoir facilement vaincue en Coupe de la Province il y a quinze jours, les Cointois pensaient sans doute ne faire qu'une bouchée de cette très jeune équipe de Vivegnis (pas moins de douze joueurs de moins de vingt ans!) et ils ont peut-être péché par excès de confiance.

Cueillis à froid après 1 minute et 33 secondes (mésentente entre notre gardien et notre défenseur gauche), les verts mettront plus d'une demi-heure avant de se remettre de ce coup de massue. Entretemps, les jaune et bleu, très opportunistes, profiteront d'une deuxième erreur dans l'axe de la défense pour doubler la marque. Je précise immédiatement que les auteurs de ces erreurs ont par ailleurs livré une très bonne rencontre, comme quoi il n'y a pas souvent de justice dans le foot.

A partir de ce 2-0, les Cointois multiplient les phases de constructions et les tentatives de but. Vardikos réduit l'écart à la 40<sup>ème</sup> et la mi-temps est sifflée sur ce score de 2-1. Dès la reprise, le festival des occasions continue mais les visiteurs se heurtent au jeu rugueux de Vivegnis et au talent de leur gardien qui empêche plusieurs ballons de franchir la ligne.

Quand ce n'est pas le gardien adverse, c'est une certaine précipitation et un manque de lucidité, voire de chance, qui annihilent toutes nos

actions offensives. Nous n'égaliserons pas et nous rentrerons au vestiaire bredouilles et grosjean comme devant.

L'aigreur de certains joueurs, après le match, mérite à peine d'être mentionnée ici. Je note simplement si ces joueurs avaient tenu les

mêmes propos face à un entraîneur moins accommodant que Benoît Koos (suivez mon regard), la sanction aurait été immédiate: dégagez, bouffons!

**Jean-Paul Marchal**

## **Organisation des championnats par périodes dans les divisions P2 et P4 SAISON 2011-2012**

### 1. Dispositions communes

#### Organisation

La compétition comprend:

- Un championnat qui se déroule par périodes dans des séries de 16 clubs;
- Un tour final entre 4 clubs désignés dans chacune des séries.

Les modalités suivantes sont d'application:

#### Déroulement du championnat

- La compétition est divisée en 3 périodes de 10 matches chacune.
- Le CP (CP) veillera à ce que le nombre de matches aller et retour de chaque équipe soit équitable pendant chaque période.

Article 1537-212 du règlement fédéral: la proportion 4/6 ne peut pas être dépassée sauf en cas d'inversions des matches sollicitées par les clubs et acceptées par le CP.

### **Calendrier de la saison 2011-2012 - Définition des 3 périodes**

<b>1<sup>ère</sup> période</b>	21/08	28/08	4/09	11/09	18/09	25/09	2/10	9/10	16/10	23/10
<b>2<sup>ème</sup> période</b>	30/10	6/11	13/11	20/11	27/11	4/12	11/12	18/12	15/01	22/01
<b>3<sup>ème</sup> période</b>	<b>1/09</b>	<b>8/09</b>	29/01	5/02	12/02	26/02	11/03	15/04	22/04	29/04

Les matches fixés pour une période déterminée appartiennent à celle-ci quelle que soit la date à laquelle ils se jouent.

**Aucune dérogation ne sera permise pour le décalage d'une rencontre à l'issue d'une période (sauf à titre exceptionnel apprécié par le CP).**

Les matches en retard doivent être disputés le plus rapidement possible, le CP se réservant le droit de faire disputer ces rencontres sur un terrain neutre disposant d'un éclairage conforme.

Si des clubs n'ont pas joué le même nombre de matches dans une période suite au fait qu'il y a un ou plusieurs bye (ou forfait(s)) dans la série, une règle de trois est calculée afin d'obtenir la moyenne des points acquis par match pour chaque équipe et pouvoir ainsi désigner le vainqueur de tranche.

#### Critères de départage pour les périodes

A l'issue de chaque période, un classement est effectué en tenant successivement compte des critères suivants:

Le plus grand nombre de points;

Le plus grand nombre de victoires;

La plus grande différence positive entre les buts marqués et reçus;

Le plus de buts marqués.

Match de barrage (en cas d'égalité à l'issue de ce match de barrage, il sera procédé aux tirs des coups de pied de réparation - art. 1305-23 - afin de connaître le vainqueur).

#### Organisation du tour final pour les P2 et P4

Dans tous les cas, quatre clubs participent au tour final, à savoir:

Le deuxième classé du championnat;

Les trois vainqueurs de période.

Si un club régulièrement qualifié pour le tour final doit être remplacé, il sera pris en considération l'ordre décroissant du classement final du championnat afin de désigner le club remplaçant.

C'est le cas dans les situations suivantes:

S'il n'y a pas 3 vainqueurs de période différents;

Quand le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>ème</sup> du championnat a remporté une période;

Lorsque des clubs de promotion fusionnent ou démissionnent avant que le tour final n'ait débuté;

Quand un club régulièrement qualifié pour disputer le tour final descend de division ou évite la descente suite à la dégradation d'un club de deux divisions.

Le tour final débute le plus rapidement possible dès que le championnat est achevé et se joue par élimination directe. Il se déroule en deux journées.

Les dates des matches sont fixées par le CP.

Comme pour les matches de barrage éventuels, le CP est habilité, en fonction des obligations, à obliger les clubs à jouer des matches en semaine.

Le décalage des rencontres est laissé à l'appréciation du CP.

La première journée est composée de deux rencontres disputées par les quatre clubs qualifiés.

Les matches sont désignés de la manière suivante:

Le club qualifié meilleur classé en fin de championnat reçoit le club qualifié 4<sup>ème</sup> meilleur classé;

Le club qualifié 2<sup>ème</sup> meilleur classé en fin de championnat reçoit le club qualifié 3<sup>ème</sup> meilleur classé.

En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, le vainqueur est désigné en recourant aux tirs des coups de pied de réparation (art. 1305-23).

Les deux clubs vainqueurs de la première journée

disputent le match de la deuxième journée, ce match ayant lieu sur le terrain du club désigné par tirage au sort.

Pour ce match de la deuxième journée, en cas d'égalité à l'issue des 90 minutes réglementaires, deux prolongations de quinze minutes auront lieu.

Si l'égalité persiste à l'issue de ces prolongations, le vainqueur est désigné en recourant aux tirs de coups de pied de réparation (art. 1305-23).

Les vainqueurs des tours finals de P2 sont qualifiés pour le tour final interséries de P2;

Les vainqueurs des tours finals de P4 sont qualifiés pour le tour final interséries de P4.

Le partage de la recette s'effectue suivant les dispositions suivantes:

**Tour Final reporté:** si pour quelle que raison le tour final dans une série est reporté et ne peut se jouer dans les délais:

- en 1<sup>ère</sup> Provinciale, le club classé 2<sup>ème</sup> du championnat est désigné pour représenter la Province de Liège en inter-provinces.

- dans les autres séries, le club classé 2<sup>ème</sup> du championnat est désigné pour disputer le tour final inter-séries.

#### Réclamations (art. 1711-2222)

Pour les matches de tour final, les réclamations qui tendent à mettre directement ou indirectement en cause le résultat de ces matches, doivent être introduites le **premier jour ouvrable qui suit le match avant 12 heures**.

Par ailleurs, ces réclamations doivent aussitôt être annoncées par téléphone ou téléfax au Secrétaire provincial (et nécessairement confirmée par lettre recommandée au Directeur général) avec copie à la

partie adverse.

Les décisions de l'instance répressive compétente sont sans recours sauf celles qui ont été rendues en matière disciplinaire sur base d'un rapport d'arbitre.

#### Inversion de matches

Lorsque deux clubs jouant en championnat par tranche souhaitent inverser les rencontres qu'ils doivent jouer entre eux, le CP effectuera l'inversion des numéros dans la grille du calendrier sans toutefois que cela n'affecte le calendrier des tranches établi ci-dessus.

*Exemple: le match A contre B doit se jouer le 2 septembre (1<sup>ère</sup> tranche) et le match B contre A le 13 janvier (2<sup>ème</sup> tranche). A et B demandent une inversion. L'inversion entraînera que le match A contre B restera programmé au 2 septembre, qu'il appartiendra donc toujours à la 1<sup>ère</sup> tranche et qu'il se jouera sur le terrain du club B. Le match B contre A restera programmé au 13 janvier, il appartiendra toujours à la 2<sup>ème</sup> tranche et il se jouera sur le terrain du club A.*

## 2. Dispositions spécifiques

Pour chacune des divisions, en fonction des places vacantes supplémentaires à attribuer, le CP peut être amené à organiser des matches supplémentaires de départage.

### Deuxième provinciale

#### Organisation du tour final interprovincial

Le vainqueur du tour final de chacune des trois séries de P2 participe au tour final interséries qui débute le plus rapidement possible.

Le tour final interséries comprend 3 journées. Il n'y a

pas de prolongation. Toutefois, l'arbitre procédera à 5 coups de pied de réparation (ou plus en cas d'égalité après les 5 coups de pied de réparation) et ceci, quel que soit le résultat du match. Le résultat des tirs aux buts servira dans le cadre des critères de départage. En cas de match nul, quel que soit le résultat des tirs aux buts, les 2 équipes ont un point.

La première journée compte un match disputé entre 2 clubs qualifiés tirés au sort. Ce match se dispute sur le terrain du club qui sort le premier de l'urne lors du tirage au sort.

La deuxième journée compte un match entre le club qualifié qui n'a pas joué lors de la première journée et le club qui a perdu lors de la première journée. Cette règle peut être inversée s'il y a plusieurs montants. En cas de match nul lors de la 1<sup>ère</sup> journée, c'est le club qui s'est imposé aux tirs aux buts qui est considéré comme *gagnant* du match. Si le club qui a perdu lors de la première journée a joué *at home*, il jouera *away* lors de la 2<sup>ème</sup> journée et inversement.

**Attention.** nous attirons votre attention sur le texte suivant qui a été voté lors de l'assemblée provinciale du 19 juin 2010 et qui est désormais d'application:

*2<sup>ème</sup> Provinciale: si le tour final offre 2 places montantes, le second match opposera le vainqueur du 1<sup>er</sup> match à celui qui n'a pas joué le 1<sup>er</sup> match suivant les mêmes dispositions.*

La troisième journée compte un match entre le club qui n'a pas joué lors de la première journée et le club qui a gagné lors de la première journée. Le choix du terrain se fait de telle sorte que les 3 clubs qualifiés pour le tour final interséries aient chacun joué une fois *at home*.

A l'issue des 3 journées, un classement final est fait en tenant compte des critères de départage suivants:

- le nombre de points;
- la plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts reçus;
- le plus grand nombre de buts marqués;
- le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur;
- le résultat des tirs de coup de pied de réparation effectués lors du match entre les 2 équipes ex-aequo;
- tirage au sort.

## **Quatrième provinciale**

### **Organisation du tour final interséries**

Le vainqueur du tour final de chacune des huit séries de P4 participe au tour final interséries qui débute le plus rapidement possible.

Il se joue par élimination directe et comprend 3 journées (1/4 - 1/2 et la finale).

Des matches de consolation sont organisés pour les clubs battus de manière à faire un classement final du tour final interséries. Ce classement désigne l'ordre de priorité pour les montées supplémentaires en 3<sup>ème</sup> Provinciale.

En cas d'égalité à l'issue des matches du tour final interséries, le vainqueur est désigné en recourant aux tirs des coups de pied de réparation (art. 1305-23) sauf pour les matches fixant le classement final du tour final interséries où des prolongations de 2 X 15 minutes sont d'abord organisées.

### **REMISE DE MATCHES POUR INTEMPERIES**

Le CQ du club ou à défaut son président pourra contacter un membre responsable de sa région:

- le vendredi avant 17:00 pour les rencontres prévues le samedi;
- le samedi avant 11:00 pour les rencontres prévues le dimanche.

En cas d'absence du membre responsable cité en premier lieu, contacter dans la même région le suppléant cité en second lieu.

M. Haway 0475948301.

(Adjoints: MM. Lepage: 04.247.11.15 et Lombardo 0494904961).

### **Les différentes- procédures pour les remises de matches pour la SAISON 2011-2012**

Seul le CP est habilité à décider des remises de matches

En principe, les remises éventuelles sont décidées lors de la séance hebdomadaire du jeudi.

Toutefois, en cas d'aggravation soudaine des conditions climatiques, la remise de matches peut être décidée suivant les directives détaillées ci-après:

- à la demande expresse du bureau du CP. Dans ce cas, pour une remise générale, l'annonce se fait via la chaîne entre les membres;
- par le membre d'une zone déterminée. Dans ce

cas, le membre qui décide de la remise doit prévenir:

- les clubs concernés via leur correspondant qualifié;
- Le secrétariat le vendredi avant 13:00 (04.224.74.16), la permanence de la CPA le samedi et le dimanche avant 12:00 (04.224.74.19.).

Il appartient au membre de la C.P.A. de déconvoquer les arbitres et les formateurs en mission.

#### **REMISE GENERALE**

Lorsqu'une remise générale est décidée, elle englobe les matches amicaux du week-end. Il en est de même pour les rencontres de la RIL.

#### **REMISE PARTIELLE**

- soit pour les réserves et les équipes d'âge, à l'exception des U19 et U17;
- soit pour les réserves et les équipes d'âge, y compris les U19 et les U17;
- soit remise spéciale pour les diabolins et préminimes;
- soit remise par zone pour toutes les équipes de jeunes et les réserves concernées.

#### **REMISE SPECIALE EQUIPES PREMIERES**

La remise générale d'une série peut être prononcée dès que plus de quatre matches sont remis.

#### **REMISES DEMANDEES PAR LES CLUBS**

Modalités à respecter en cas de demande:

- seules les demandes introduites par le CQ, ou à défaut par le Président du club, sont prises en considération;
- elles doivent être adressées au membre du CP, ou à son suppléant, désigné pour le terrain du club demandeur.

La demande doit être adressée:

- pour les matches du samedi: au plus tard le vendredi avant 14:00;
- pour les matches du dimanche matin: au plus tard le samedi avant 11:00;
- pour les matches du dimanche après-midi (demande exceptionnelle): au plus tard le dimanche avant 9:30.

Pour la remise des matches des équipes premières, la visite du terrain par le membre du CP compétent, ou par son suppléant, est obligatoire.

Dispositions pratiques pour les annonces des

remises de matches

Ligne téléphonique à retenir

Pour les provinces francophones: **0900100095**.

Ces informations officielles sont également disponibles sur le site Internet de la Fédération.

([www.footbel.com](http://www.footbel.com) rubrique *remises de matches*).

La ligne 0900 sera réactualisée chaque jeudi par le CP Liège vers 18:15.

Un mail sera par ailleurs envoyé à cette même heure par le Secrétaire provincial pour signaler la décision du CP Liège en matière de remise à l'URBSFA Bruxelles.

Dans certains cas, la décision pourra être reportée au vendredi 13:00.

Il en sera fait mention dans la décision du jeudi à 18:15. La décision sera notifiée sur le site Internet du CP de Liège.

#### **RAPPEL IMPORTANT (article 1428-2)**

**Chaque club doit veiller à rendre son terrain praticable pour tout match.**

Si la praticabilité du terrain est compromise, le club doit mettre en œuvre tous les moyens dont, compte tenu de sa situation et de ses possibilités, il dispose pour conserver ou remettre son terrain en état.

Si l'arbitre du match décide que le terrain est impraticable, le club visité peut jouer le match sur un de ses autres terrains agréés par la fédération, si celui-ci est situé dans un rayon de 5 kilomètres de ce terrain impraticable.

Si les conditions climatiques menacent de dégrader le terrain principal et, dès lors, de perturber le déroulement du match de l'équipe "Première" programmé durant le week-end, le club visité peut décider unilatéralement de jouer les matches des autres catégories sur un de ses terrains annexes, agréé par la fédération et situé dans un rayon de 5 kilomètres du terrain principal.